

Challenge offshore 2026

Avenant n°2 aux instructions de course

Préambule : Cet avenant vient ajouter un article concernant la possibilité d'avoir une bouée de dégagement lors du départ ;

Il modifie la RCV sur les modalités d'annonce d'un parcours réduit ;

Il indique l'existence d'une porte de passage obligatoire pour tous les bateaux.

Modifications à 7 Marques, waypoints, ligne de démarcation, zone d'exclusion :

Ajouter 7.4 : Porte Ptol

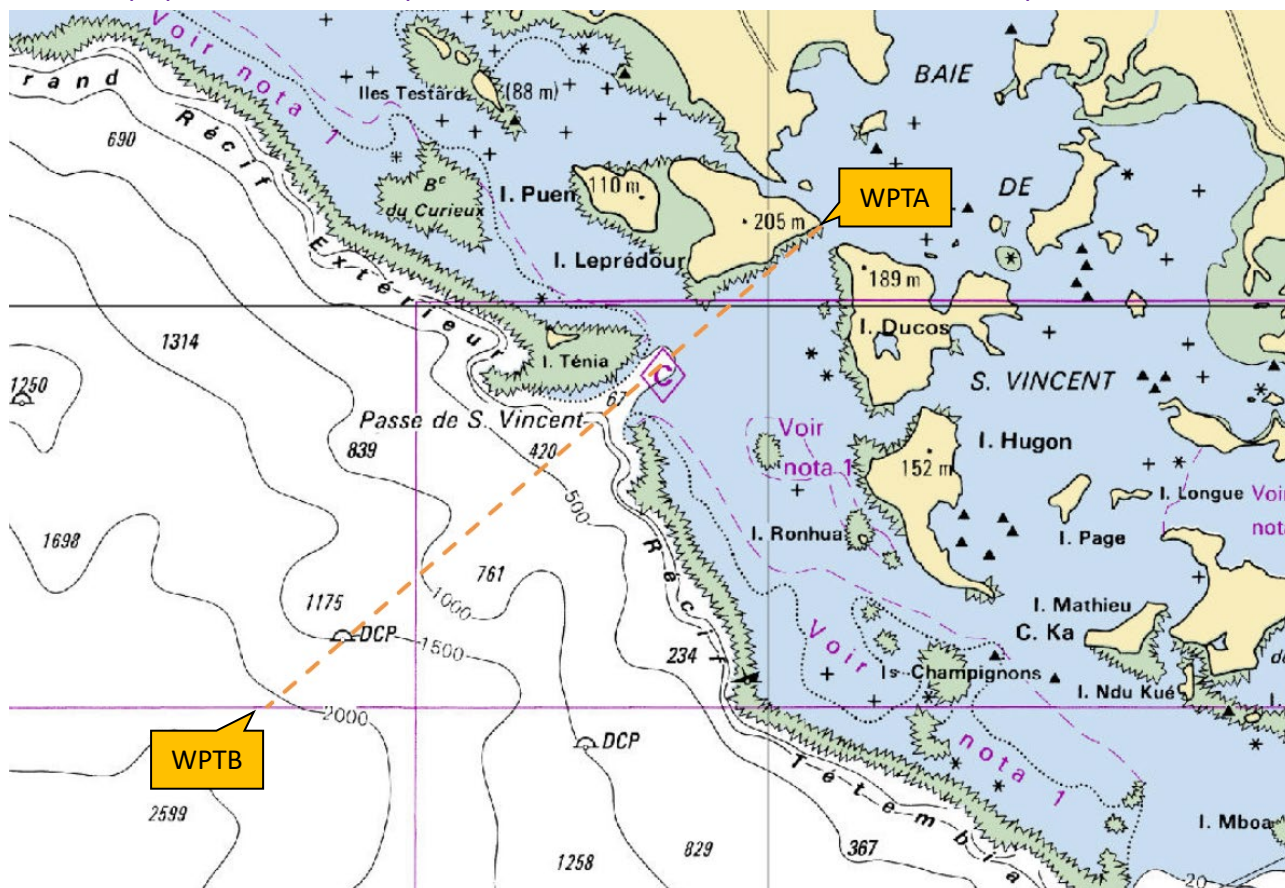
7.4 Il existe une porte à franchir, nommée **Porte Ptol**, entre les positions GPS suivantes :

WPTA : 166°0.880'E 21°58.710'S

WPTB : 165°51.355'E 22°06.380'S

Chaque bateau doit enregistrer son heure réelle (GPS) lors du franchissement de cette ligne, **depuis son côté nord-ouest vers le sud**, et la transmettre au comité de course **+687.51.41.49**

Ce temps pourra être utilisé pour classer les bateaux en cas de réduction de parcours.



Modification au 9 Arrivée :

9.2 Les bateaux finissant sont tenus de prendre leur propre temps d'arrivée car la ligne d'arrivée peut ne pas être occupée. Les bateaux qui prennent leur propre temps d'arrivée doivent l'envoyer par SMS au : **+687 51.41.49.**

Modifications à Annexe 1. Parcours :

Le waypoint 1 dans la baie de Bourail voit ses coordonnées modifiées comme tel :

Approx S 22°38.129' E 165°26.525' à contourner à tribord

Est à remplacer par :

Approx. 165°26.525' E – 21°38.129' S à contourner à tribord

Ajouter :

24. Réduction de parcours

Le comité de course peut signaler un parcours réduit par appels-relais (COSS) VHF et diffusion sur le groupe whatsapp.

Ceci modifie RCV 32 :

32.2 Si le comité de course signale un parcours réduit (envoi du pavillon S avec deux signaux sonores), la ligne d'arrivée doit être

(a) à une marque à contourner, entre la marque et un mât arborant le pavillon S

(b) une ligne que le parcours exige des bateaux qu'ils la franchissent

(c) à une porte, entre les marques de la porte

Le parcours réduit doit être signalé avant que le premier bateau coupe la ligne d'arrivée.